# Colette CAPDEVIELLE

La lettre d'information mensuelle de votre députée - numéro 6 - juin/juillet 2025

# L'édito

## SOMMAIRE


- À l'Assemblée nationale
- En circonscription
- **Dossier : 1 an de mandat**
- En images
- Tribune
- Zoom sur...
- Plaidoyer


## Un an de mandat : un an de combats

Depuis un an tout est allé très vite, de la décision toujours incomprise du Président de la République de dissoudre l'Assemblée nationale, puis l'élection le 7 juillet 2024 d'un nombre très important de députés de gauche, l'installation au Palais Bourbon et les 12 mois de combats menés sans relâche.

À l'Assemblée d'abord, **j'ai eu l'honneur de retrouver le groupe socialiste qui a vu ses rangs doubler et de siéger à la commission des lois et des affaires européennes.**

En circonscription, j'ai tout de suite « plongé » dans les multiples dossiers locaux urgents, qu'il s'agisse du **logement, de la situation de la santé, de la langue basque, des entreprises en difficulté, de l'évolution institutionnelle du Pays basque**, des dossiers à défendre dans les ministères ...

Mon expérience professionnelle et politique m'aide au quotidien à **lutter pour faire face à une très forte poussée de l'extrême droite,** aidée par la droite LR, complice pour voter les textes les plus populistes et répressifs de la V ème République.

Le « bloc central » dont on a de plus en plus de mal à fixer les contours, est un canard sans tête qui pratique l'art du siège vacant, ne sachant plus où se tourner ...

**Nous vivons une situation politique inique, très déstabilisante, anxiogène, dans laquelle aucune majorité ne se dégage à l'Assemblée nationale .**

À tout cela s'ajoute un gouvernement hétéroclite, dont le Premier ministre est un roi fainéant avec pour seul projet de rester le plus longtemps possible là où il a exigé d'être placé !

**Dans cette situation il faut à la fois résister et combattre.**

Cela signifie **défendre l'égalité, la solidarité, les libertés publiques et individuelles et l'Etat de droit.**

Dans ce contexte si particulier, je fais le maximum avec mes collègues pour mener ensemble des combats justes, pour défendre des politiques de gauche et surtout ne rien lâcher sur nos valeurs.

**Vous pouvez compter sur moi pour continuer à mener ces combats autant de temps qu'il le faudra.**

# Loi intégrale : vers une loi cadre contre les violences sexistes et sexuelles

## À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Depuis #MeToo, les révélations de violences sexuelles ont explosé avec **+282% de cas entre 2017 et 2023**. Et aujourd'hui, la réponse judiciaire n'est assurément pas à la hauteur. Pour preuve : le taux particulièrement record des **classements sans suite soit 94% des plaintes pour viol en 2020.**

Résultat ?
Un sentiment d'impunité pour les auteurs de faits. Un sentiment d'isolement aussi pour les victimes, pour lesquelles témoigner relève déjà du défi, et qui préfèrent souvent se taire, tenter de vivre avec.

**C'est inacceptable dans un État de droit !** Mais c'est à l'image des faibles moyens publics alloués à la lutte contre les violences sexuelles. À peine 12,7 millions d'euros.

### Une réalité systémique

Pourtant, les violences sexuelles devraient être une priorité gouvernementale. Elles sont une réalité systémique, qui touche la société dans son entièreté, toutes catégories socio-professionnelles et toutes tranches d'âges confondues.

Les mineurs sont encore plus concernés que les 18-74 ans, tout comme les personnes en situation de handicap. Une réalité dont on ne parle pas assez.

### Une nécessaire loi cadre contre les violences sexistes et sexuelles

Une réalité qui met aussi en évidence la nécessité de travailler à une loi cadre intégrale contre les violences sexistes et sexuelles. Dans ce contexte des associations, syndicats, juristes, défenseur.es des droits humains et expert.e.s ont mis en commun leurs expertises et leur expérience de terrain afin d'élaborer 130 propositions (législatives, réglementaires, budgétaires...) pour faire éclore une réponse globale et cohérente.

### Une coalition parlementaire s'est formée et a débuté des auditions

Des propositions dont s'est saisie la coalition parlementaire emmenée par la députée Céline Thiébault-Martinez, formée afin d'étudier les mesures **(pour ma part celles portant sur l'inceste, la pédocriminalité et la justice)** et de réaliser les nécessaires cycles d'auditions préalables.

À ce jour, nous sommes **plus de 80 parlementaires** issus de 8 groupes politiques différents, à s'être mobilisés pour ce vaste chantier qui, je l'espère, nous conduira vers **un changement systémique et vers la fin de l'impunité.**

### LES VIOLENCES SEXUELLES EN CHIFFRES (2021)

- **247.000 personnes** âgées de 18 à 74 ans ont subi une ou plusieurs violences sexuelles en 2021.
- **88% sont des femmes**.
- 60% ont **moins de 25 ans**.
- **97% des mis en cause sont des hommes**.

### Violences sexuelles ?

Quand on évoque les violences sexuelles, on pense spontanément aux viols et aux agressions sexuelles. Mais ça n'est pas que cela !
Les propositions de la loi intégrale concernent chacun et incluent l'inceste et la pédocriminalité, le harcèlement sexuel, l'exploitation sexuelle, le proxénétisme la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, les violences sexuelles en ligne, les violences obstétricales et gynécologiques, mutilations sexuelles féminines et mariages forcés.

# Visite inopinée au Centre de Rétention Administrative d'Hendaye : "un constat unanime d'inefficacité"

**EN CIRCONSCRIPTION**

Retour en images sur notre visite du CRA

Vendredi 27 juin, Peio Dufau et moi-même nous sommes rendus au Centre de Rétention Administrative (CRA) d'Hendaye, alors que deux propositions de loi, adoptées au Sénat prévoient des modifications préoccupantes des conditions de rétention. Cette visite visait à prendre le pouls du terrain, pour que les premiers concernés - personnels, associations et personnes retenues - puissent être entendus, et que leur expérience soit prise en compte avant le débat parlementaire.

**Deux propositions de loi**

L'une des propositions de loi, adoptée mercredi 25 juin en commission des lois, prévoit de faire passer la durée maximale de rétention à plus de sept mois d'enfermement. Elle a été examinée en séance publique le 1er juillet. Une seconde proposition de loi, non encore inscrite à l'ordre du jour, mais pour laquelle le Gouvernement a engagé la procédure accélérée le 12 mai, vise à confier l'accompagnement juridique des personnes retenues, jusqu'ici assuré par les associations telles que la Cimade, à l'OFII, un opérateur d'État dépendant du ministère de l'Intérieur.

**Un constat unanime**

Au cours de leurs échanges avec les différents personnels (cheffe de l'établissement, membres de la police aux frontières, personnel soignant…), les députés font état d'un constat unanime : depuis le début des années 2020, les conditions de rétention et de travail se dégradent dans les CRA. De même, ces professionnels leur ont indiqué qu'étendre la durée de rétention ne permettra pas d'obtenir un plus grand nombre de laissez passer de la part des pays d'origine, ni d'exécuter davantage de mesures d'éloignement. De plus, les salariés craignent une nouvelle dégradation des conditions de travail en retirant les missions d'accueil et d'information aux associations.

Je suis inquiète des conséquences sur l'accès des retenus à leurs droits fondamentaux, particulièrement à celui d'un procès équitable. **Cette logique de rétention prolongée est une fuite en avant coûteuse et dangereuse,** qui consiste à enfermer et tenter d'expulser des personnes que l'on sait pertinemment inéloignables, au lieu de les soigner, de les accompagner, de leur permettre de se reconstruire.

# EN CIRCONSCRIPTION

**Peio Dufau, député de la 6ème circonscription des Pyrénées-Atlantiques**

*« Cela se passe sur notre territoire, à nos frontières, sous nos yeux »*

La semaine dernière, nous visitions avec Colette le centre de rétention administrative d'Hendaye. Ce que nous y avons vu est révoltant : conditions de vie indignes, tensions permanentes, enfermement de personnes souvent en grande vulnérabilité. Même le personnel du centre nous l'a confié : ce système ne fonctionne plus.

Et pourtant, l'Assemblée s'apprête à voter une proposition de loi qui allongerait encore la durée de rétention jusqu'à 210 jours, soit 7 mois, pour les personnes sous OQTF. Un tiers des personnes enfermées sont relâchées, faute de laissez-passer consulaire. On prolonge l'enfermement pour rien, si ce n'est pour alimenter une logique de fermeté inefficace.

Le débat parlementaire est lui-même empreint de populisme. Certain·es s'emparent de cette question sérieuse pour exister politiquement, en avançant des réponses aussi dures qu'inutiles - des réponses que même les agents de surveillance du CRA, pourtant en première ligne, jugent contre-productives.

**Cela se passe sur notre territoire, à nos frontières, sous nos yeux.**

Nous ne pouvons pas détourner le regard. Les personnes enfermées ne sont pas des chiffres, ni des "autres" : ce sont nos semblables, nos voisins de couloir ou de vie. Ce qui leur est infligé nous engage collectivement.

Avec Colette, nous avons dénoncé cette dérive : coûteuse, dangereuse, et incapable d'apporter des solutions. Il est temps de sortir de cette fuite en avant. De remettre les droits fondamentaux au centre. Et de défendre une politique migratoire lucide, humaine, et digne.

## Office Public de la Langue Basque (OPLB) : une question de survie

Euskararen Erakunde Publikoa
Office Public de la Langue Basque

Jeudi 26 juin, la préfecture des Pyrénées-Atlantiques informait, par voie de communiqué, augmenter de 100.000 euros sa participation financière au budget de l'Office Public de Langue Basque (OPLB).

Une annonce nettement éloignée des attentes de la structure ; qui représente uniquement un tiers du montant espéré.

L'avenir de l'OPLB, acteur essentiel de la promotion de l'Euskara, est en jeu et notre mobilisation doit se poursuivre.

## Des danseurs·euses du Conservatoire de Bayonne au Sénégal

Fin avril, des élèves en danse du Conservatoire de Bayonne participait à un magnifique voyage en direction du Sénégal afin d'y effectuer un stage de danse à Ecole des Sables de la chorégraphe Germaine Acogny. Une expérience qu'elles/il ne sont pas prêtes d'oublier, qui a donné naissance à un film à découvrir ici >

# DOSSIER

Juillet 2024 > Juillet 2025
1 an de mandat

Il y a un an, dans un contexte particulier, vous m'avez fait l'honneur de m'élire de nouveau députée de cette magnifique 5ème circonscription des Pyrénées-Atlantiques. Je salue à cette occasion mon suppléant Alain IRIART, maire de Saint-Pierre-d'Irube, sur qui je peux compter dans l'exercice de ce mandat passionnant.

Si la situation institutionnelle de notre pays est inédite, la dissolution semble avoir redonné un pouvoir supplémentaire à l'Assemblée nationale. L'année écoulée a ainsi été dense en particulier à la Commission des lois dans laquelle je siège, mais aussi en Commission des affaires européennes.

Je me suis particulièrement mobilisée en étant responsable pour mon groupe de plusieurs textes (Narcotrafic, droit du sol à Mayotte, violences sexuelles et sexistes, mineurs délinquants).

J'ai aussi à cœur d'être une élue de terrain et de dossiers, à l'écoute des citoyens et des acteurs locaux.

Dans ce dossier "anniversaire", je vous invite à parcourir -par grandes thématiques d'actions- quelques-uns des temps forts de cette première année de mandat.

## SOCIÉTAL

**Décembre 2024**
Partage de la collecte de la Banque alimentaire à Anglet.

**Février 2025**
Intervention à l'Assemblée nationale à propos de l'affaire Bétharram.

**Avril 2025**
Responsable pour le groupe socialiste de la proposition de loi de lutte contre le Narcotrafic.

**Mai 2025**
Organisation d'un Ciné-débat à Monciné Anglet sur « Bétharram, et après. Comment faire évoluer la loi ? ».

**Janvier 2025**
Point d'étape avec l'association ALDA sur l'encadrement des loyers.

**Mars 2025**
Participation au Forum "Violences sexuelles et sexistes" à Bayonne.

**Mai 2025**
Visite du Centre Éducatif Fermé (CEF) Txingudi à Hendaye.

# MÉDICAL / ACCÈS AUX SOINS

**Décembre 2024**
Tenue d'un premier Atelier Législatif Citoyen (ALC) sur le libre choix de fin de vie.

**Février 2025**
Visite au Nid Basque d'Anglet, accueillant des personnes atteintes de troubles du neurodéveloppement.

**Mai 2025**
Visite à Camp de Prats, Pôle psychiatrique adulte du Centre Hospitalier de la Côte Basque.

**Février 2025**
Mobilisation pour empêcher la fermeture du Centre de santé sexuelle de Bayonne.

**Mars 2025**
Tenue d'un deuxième ALC à Anglet sur la santé mentale, Grande cause nationale 2025.

**Mai 2025**
Vote en faveur de la loi relative aux soins palliatifs et à la fin de vie.

# ENVIRONNEMENT

**Janvier 2025**
Visite de l'association RESAK à Anglet qui lutte contre l'invasion des déchets plastiques en leur donnant une seconde vie.

**Février 2025**
Vote en faveur de la proposition de loi afin de nous protéger des polluants éternels (PFAS).

## CULTURE, LANGUES & PATRIMOINE

**Décembre 2024**
Défense des langues régionales face au Président de la République, lors de la nouvelle édition du dictionnaire de l'Académie française.

**Février 2025**
Participation au projet d'échange interculturel entre le Conservatoire Maurice Ravel du Pays Basque et l'Ecole des Sables à Dakar.

**Décembre 2024**
Alerte sur la coupe de 11 millions d'euros des budgets de la culture du Fonds de soutien à l'expression radiophonique, menaçant les radios indépendantes et associatives.

## CITOYENNETÉ

**Février et mars 2025**
Rencontres multiples avec les collégiens et lycéens de la circonscription, ces citoyens de demain :
à Largenté, Paul Bert, Cantau et Villa Pia.

**Avril 2025**
Opposition à la loi visant à renforcer les conditions d'accès à la nationalité française à Mayotte.

## ÉCONOMIE

**Janvier 2025**
Victoire sur le budget : pas de gel des pensions des retraités, pas d'augmentation des taxes sur l'électricité, et augmentation du budget de la santé.

**Février 2025**
Rencontre avec l'association Jeune Chambre Economique du Pays basque.

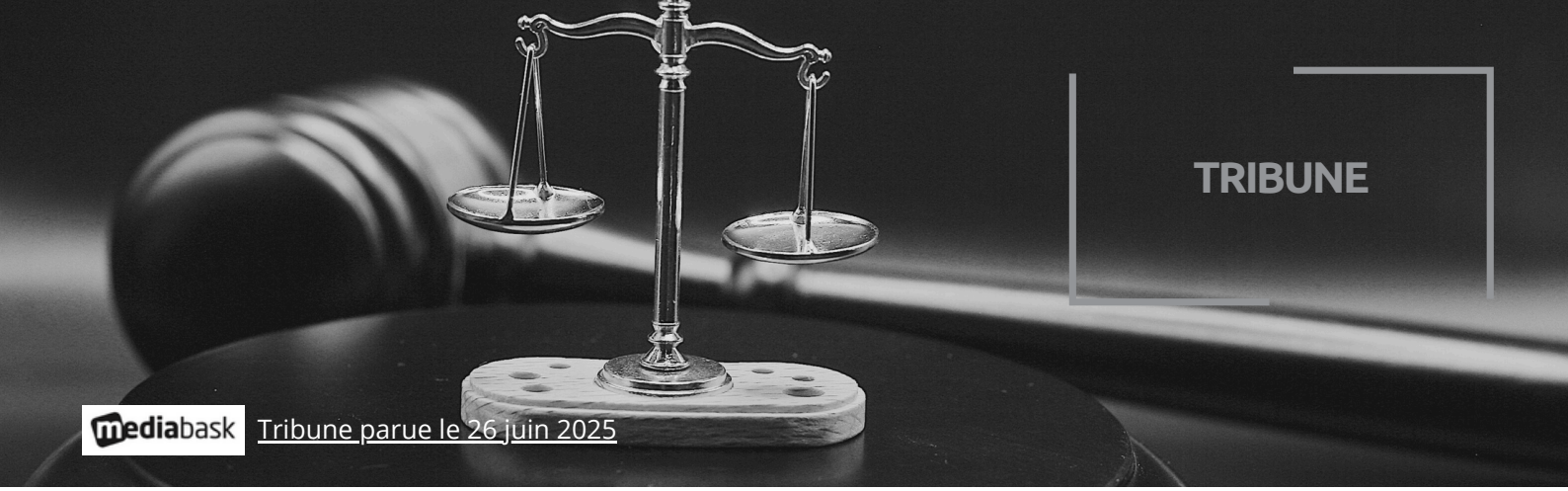


mediabask Tribune parue le 26 juin 2025

# « Le CONSEIL CONSTITUTIONNEL reste le rempart de l'État de droit »

Alors même que certains et non des moindres mettent en cause l'existence même du Conseil constitutionnel, ce dernier vient de donner **une magistrale leçon de défense du droit et des libertés fondamentales à Gabriel Attal**, ainsi qu'à tous les parlementaires d'extrême droite, de droite et du centre qui ont cédé à la tentation de la démagogie et du populisme en votant des dispositions dont ils ne pouvaient sérieusement ignorer qu'elles seraient déclarées inconstitutionnelles.

C'est un signe très inquiétant de notre époque à savoir que **des hommes politiques puissants osent aujourd'hui mettre en cause nos institutions, les piliers de la démocratie,** en s'attaquant au « gouvernement des juges » et en évoquant même une « aristocratie constitutionnelle ».

Bruno Retailleau, ministre de l'Intérieur, pour le citer, a osé écrire récemment : « L'État de droit devient de plus en plus un cadre idéologique contraignant, plutôt qu'un cadre juridique… Il s'agit de revenir à la source du droit : la souveraineté populaire ».

En résumé, du Donald Trump dans le texte.

Cette dérive que nous connaissions pour appartenir à l'extrême droite a infiltré la droite LR dans une course folle à l'idée la plus saugrenue, la plus inutile et dangereuse.

Personne ne serait surpris si certains nous annonçaient la réouverture du bagne à Cayenne.

**Cette façon de « surjouer » avec la loi, comme cela a déjà été fait par le passé avec la loi « asile immigration » est très dangereuse dans une grande démocratie.**

Se moquer, comme Gabriel Attal l'a fait, des professionnels par ailleurs vent debout contre sa réforme, des parlementaires de gauche, des citoyennes et citoyens très inquiets en leur faisant croire que sa loi fera baisser la délinquance et en venant aujourd'hui s'en prendre au juge constitutionnel est la preuve d'une très grande immaturité politique et surtout que cet ancien jeune premier ministre n'a pas la carrure d'un homme d'État.

En disqualifiant publiquement une institution créée par Charles de Gaulle et Michel Debré en 1958 et dont le rôle consiste à réguler le fonctionnement des pouvoirs publics et à contrôler la conformité des lois à la Constitution, les élus de droite concernés portent atteinte à la démocratie et jouent avec le feu.

Ces apprentis sorciers, en jetant directement le discrédit à l'indépendance du Conseil constitutionnel, contribuent au désordre actuel et à l'absence de respect de l'autorité.

Qu'ils appliquent d'abord à eux-mêmes leurs leçons sur le respect de l'ordre, de l'autorité et de la fermeté, en respectant prioritairement toutes les institutions et la séparation des pouvoirs.

Cette proposition de loi Attal, sans avis préalable du Conseil d'État ni étude d'impact avait déjà été largement retoquée par la commission des lois au Sénat dans laquelle les « gauchistes » se révèlent pourtant fort discrets.

**J'entends de-ci et de-là que l'on ne peut plus réformer notre pays, que les juges constitutionnels ont rendu une décision politique.**

**C'est faux !**

Cette décision, très motivée juridiquement, s'appuie sur un « principe fondamental reconnu par les lois de la République » non inscrit dans la Constitution mais dégagé par la jurisprudence du Conseil constitutionnel, ce que les juristes appellent le bloc de constitutionnalité, c'est-à-dire l'ensemble des normes de référence disposant d'un niveau égal à la Constitution de 1958.

Depuis des décennies, les « sages » rappellent que la justice des mineurs est soumise à un principe fondamental : **la protection de l'enfant, des procédures judiciaires adaptées à leur âge et la primauté de l'éducatif sur le répressif.**

Leur décision est donc conforme à l'ordonnance de 1945 telle qu'issue du Conseil national de la Résistance et sanctionne les dérives telles que la comparution immédiate, la suppression de l'atténuation de la responsabilité pénale, l'allongement de la détention provisoire, entre autres.

**Pendant les débats parlementaires, nous avions insisté sur le caractère inconstitutionnel de ces mesures et le Conseil a fait droit à nos demandes de censure.**

Cela va t'il calmer pour autant les ardeurs de certains ? Malheureusement je ne le crois pas. Et c'est bien ce qui m'inquiète le plus.

Les derniers votes à l'Assemblée nationale montrent que nous sommes en pleine dérive populiste et que le trumpisme a bel et bien traversé l'océan.

Il faut que chacun comprenne à quel point notre démocratie est fragile et que le respect de l'État de droit est destiné à éviter un pouvoir arbitraire et à assurer l'égalité de tous les citoyens devant la loi.

ZOOM SUR

Découvrir SURSO en ligne !

# À la découverte du magazine local SURSO :
## *« S'il y a une chose qui doit s'élever, c'est l'état de conscience. »*

*Olivia Clain, rédactrice en chef, et Fred Pottier, Directeur de la publication de SURSO.*

*En novembre 2024 naissait SURSO, le nouveau journal trimestriel local du BAB. Un magazine né avec pour ambition de mettre en lumière les actions menées au Pays basque en matière d'environnement, de vie sociale et de culture. Un média qui s'intéresse, en somme, au beau, au positif, aux initiatives qui donnent (ou redonnent) le sourire, le tout gratuit et accessible à tous. Nous ne pouvions pas ne pas vous le présenter !*
*Et qui de mieux, pour en parler que Fred Pottier, son directeur de publication, et Olivia Clain, sa rédactrice en chef. Interview.*

**Qui est SURSO (sa ligne éditoriale, ses grands thèmes, son « esprit »…) et qui compose son équipe ?**
SURSO est né de la volonté de deux personnes issues de la presse musicale. Il souhaite informer sur le délitement du vivant et de la planète, dont l'homme est une minuscule composante (0,01 % de la masse du vivant) à impact démesuré (la masse totale de nos produits fabriqués excède la biomasse globale). Dans le même temps, SURSO souhaite relayer les engagements des acteurs du BAB et du Pays Basque qui œuvrent pour freiner la machine et faire du bien à tout le monde.

**De quel constat ou de quelle envie est né SURSO et pourquoi le choix de ce nom ?**
L'homme a fait d'énormes progrès pour améliorer ses conditions de vie. Mais ce progrès est très inégalitaire, s'établissant en piétinant une bonne partie des peuples qui constituent l'humanité. Le modèle dominant imposé, basé sur un extractivisme effréné et sur une consommation matérielle et technologique sans limite, détruit à une vitesse vertigineuse. SURSO a envie de le dire et le redire tout en explorant les voies de la prise de conscience et du changement sociétal. C'est un appel au sursaut collectif. Sa forme logotypique symbolise un monde qui s'écroule et aboutit à un « O » qui rebondit, l'espoir d'une petite planète qui se régénère, avec nous si possible…
Aujourd'hui, le monstre « réseaux sociaux » vampirise le temps qui pourrait être alloué à lire des choses de plus de 18 mots ! SURSO, c'est 32 pages diffusées gratuitement à 10 000 exemplaires essentiellement sur le BAB. Il offre un temps de lecture moins dédié au monde chewing-gum.

**SURSO est le journal « qui se lie à demain » comme l'annonce sa UNE. Quel est le « demain » qu'il imagine ou laisse entrevoir ?**
Un futur à l'ambition inverse de celle du monde actuel, où l'amour, la sobriété, la solidarité et la bienveillance pour son prochain et Mère Nature sont la règle. Un futur où les violences exercées sur les femmes et les hommes régressent. Où l'humanité aura compris qu'écraser une fourmi, c'est écraser l'Homme. L'éducation de nos enfants est à repenser en l'orientant vers ces objectifs. S'il y a une chose qui doit s'élever, c'est l'état de conscience. Dans un monde incrusté dans la technologie à visée mercantile où les gens sont gavés de stimulations, d'injonctions et d'opinions de toutes sortes via un écran de 8 cm de large durant 3 à 6 heures/jour, l'état de conscience et le temps nécessaire à la réflexion et à l'action/réaction sont proches de l'anéantissement.
Le O de SURSO qui rebondit revêt une autre symbolique, celle d'espérer que nos têtes se redressent et regardent l'univers, gigantesque et fabuleux, la beauté unique du vivant et sa valeur dans cet univers, plutôt que d'être en permanence penchées sur nos minuscules nombrils pour finir totalement aveugles…

PLAIDOYER

A2MCL
Association des Aidants et Malades à Corps de Lewy

# !! Plaidoyer pour former tous les professionnels de santé et transformer la vie des 200 000 malades à corps de Lewy en France

À l'attention du ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles

**Deuxième maladie neurocognitive d'origine neurodégénérative avec 200 000 malades en France,** la maladie à corps de Lewy (MCL) combine des troubles cognitifs, moteurs, neurovégétatifs, neurosensoriels et psycho-comportementaux qui rendent le quotidien des malades et leur prise en soin particulièrement complexes.

**La MCL est encore méconnue de nombreux professionnels de santé : elle est trop souvent absente des cursus de formation initiale et continue**. Fréquemment confondue avec d'autres maladies (maladie d'Alzheimer, maladie de Parkinson, maladies psychiatriques), **elle laisse sans diagnostic et sans prise en soin adaptée au moins 2 malades sur 3**. L'A2MCL depuis sa création ne cesse d'agir pour permettre aux professionnels de se former aux spécificités de la MCL (e-learning, wébinaires ...) mais ne peut y parvenir seule.

## Ce que nous voulons obtenir :

**Des professionnels de santé et des acteurs médico-sociaux bien formés aux spécificités de la maladie à corps de Lewy au sein de filières de prise en soin pleinement adaptées aux besoins des malades et de leurs aidants.**

## Les 3 actions phares que nous demandons :

**1** **Intégrer des modules d'enseignement sur les spécificités de la MCL dans TOUS les cursus de formation initiale et continue des professionnels soignants et acteurs médico-sociaux :**

- Les médecins généralistes et urgentistes, neurologues, gériatres, psychiatres, orthophonistes, kinésithérapeutes, psychologues, psychomotriciens, ergothérapeutes, auxiliaires de gérontologie, infirmiers, infirmiers en pratique avancée, aides-soignants, assistants de soin en gérontologie, auxiliaires de vie.

Nous demandons aux ministères de l'Enseignement supérieur et de la Santé l'intégration de ces modules dans les meilleurs délais en coordination avec toutes les universités et les écoles de formation.

**2** **Adapter les filières de prise en soin aux spécificités de la MCL avec des équipes pluridisciplinaires formées et avec le support d'un centre mémoire labellisé MCL dans chaque département**

- **Avec des outils de formation** permettant aux acteurs de santé de chaque filière de se former aux spécificités de la maladie.
- **Avec un numéro d'appel dans chaque territoire** qui permettra à tous les acteurs de santé d'être conseillés dans la mise en œuvre de parcours de soin adaptés.
- **Avec des filières cognitivo-comportementales dotées d'équipes mobiles** en mesure de prendre en charge les troubles neuropsychiatriques y compris en situation d'urgence.

Nous demandons au ministère de la Santé de pleinement intégrer cette demande dans la stratégie MND 2025-2029, dont nous attendons la publication le plus rapidement possible.

**3** **Accélérer la mise en place d'un guichet unique pour les familles dans chaque territoire avec des professionnels formés aux spécificités de la MCL**

- Ce guichet unique piloté par le service public départemental de l'autonomie (SPDA) **coordonnera sur tous les territoires l'ensemble des acteurs médico-sociaux** : les services de soin à domicile, les structures d'accueil et d'hébergement des malades (EHPAD, accueils de jour...), les services publics territoriaux liés à la perte d'autonomie (CLIC, CCAS, CDCA, MDPH, CRT...) et les acteurs du soutien aux aidants (plateformes de répit, associations d'aidants...), conformément à l'esprit de la stratégie «Agir pour les aidants 2023 – 2027».
- Ce guichet unique ainsi que tous les acteurs médico-sociaux qui y sont affiliés devront être en mesure d'une part de **repérer et d'orienter les aidants vers les dispositifs de soutien, d'accompagnement et de répit** et d'autre part **d'informer sur les dispositifs de prise en soin de leur proche malade.**
- Ce guichet unique pourra également **orienter les familles et les acteurs médico-sociaux vers les dispositifs de formation de l'A2MCL** qui leur sont dédiés.

### SIGNATAIRES :

- **Pr Frédéric BLANC,** neuro-gériatre, CHRU CMRR Strasbourg, président du comité scientifique A2MCL
- **Pr Claire PAQUET,** neurologue, CHU CMRR Paris Fernand-Widal Lariboisière, présidente du comité pédagogique A2MCL
- **Pr Maria SOTO,** gériatre, CHU CMRR Toulouse.
- **Pr David WALLON,** neurologue, CHU CMRR Rouen, président de la Fédération des Centres Mémoire
- **Marie-Pascale Mongaux,** Présidente de Baluchon France
- **Philippe de LINARES,** président et fondateur de l'A2MCL

www.a2mcl.org

**Question écrite au gouvernement n°8140 de Colette Capdevielle publiée le 01/07/25**

Nécessaire formation aux spécificités de la maladie à corps de Lewy

*Le 28 juin dernier, les échanges ont été nombreux et les questions diverses et concrètes lors de la conférence-débat Nouveau Front Populaire (NFP) Pays basque à laquelle nous avons participé à Bayonne, mes collègues Peio Dufau, Iñaki Echaniz et moi-même. Une belle occasion de vous rencontrer et de revenir sur le travail de cette première année de mandat.*

## POUR ME CONTACTER

facebook.com/colette.capdevielle

x.com/c_capdevielle

instagram.com/capdeviellecolette


**Permanence de Bayonne**
**(sur rendez-vous)**

7, chemin de la Marouette
Espace Toki Lana
(4ème étage)
64100 Bayonne

colette.capdevielle@assemblee-nationale.fr
06.84.46.36.33

**À l'Assemblée nationale**

Colette Capdevielle
126, rue de l'Université
75355 Paris 07 SP


**www.colette-capdevielle.fr**